



**MAIRIE
DE
SISTERON** ✨

Département
des Alpes de Haute Provence

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2023-06-07
DECISION DU MAIRE

**AVENANT N°1 AU BAIL
PROFESSIONNEL - MAISON DE
SANTE PLURIDISCIPLINAIRE
DE SISTERON**

**Dr Marcio DE FREITAS CARVALHOSA
Cabinet N° 3 + Locaux communs partagés**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le bail professionnel pour occupation d'un cabinet au sein de la maison de Santé pluridisciplinaire de Sisteron signé le 20 avril 2023 avec le Dr Marcio DE FREITAS CARVALHOSA .

DE C I D E

ARTICLE 1 : De signer avec le Dr DE FREITAS CARVALHOSA Marcio, domicilié 3 Place des Aires – 05300 LARAGNE, un avenant n°1 afin de modifier l'article 4 du bail professionnel pour l'occupation d'une partie des locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Sisteron – située 1 bis Avenue des Arcades - 04200 SISTERON – Cabinet n° 3 de 19.3 m² ainsi qu'à titre partagé, les locaux communs d'une surface de 140,3 m².

ARTICLE 2 : **ARTICLE 4** : Ce bail est consenti pour une durée de six années à compter du 23-05-2023- période renouvelable.

ARTICLE 3 : Les autres article restent inchangés.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, Dr DE FREITAS CARVALHOSA Marcio.

Fait à SISTERON, le 22-05-2023

Le Maire,
D. SPAGNOU.



Mis en ligne le 28/06/2023 à 16h32

Mairie de Sisteron
REÇU EN PREFECTURE 4208 SISTERON CEDEX
Le 22/05/2023
Téléphone : 04.92.07.0037 Courriel : mairie@sisteron.fr
Application agréée E-legalite.com

99 AU-004-210402095-20230522-2023 06 070

